



Déclaration du SNUDI FO à la CAPD des Côtes d'Armor du 31 janvier 2020

Monsieur Le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Pour le SNUDI-FO 22, les CAPD doivent permettre le dialogue avec l'administration et sont l'assurance pour les collègues que des élus du personnel vérifient le bon déroulement de leur carrière et l'égalité de traitement. Nous rappelons notre exigence d'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique, unanimement rejetée par les organisations syndicales.

L'étude des documents préparatoires à cette CAPD du 31 janvier 2020 a permis, après que nous avons réclamé la totalité des listes comme cela se faisait par le passé, de détecter 2 erreurs, une 3ème l'a été par une autre organisation syndicale. Ces diverses erreurs relevaient de la parité H/F non respectées, d'un avis non renseigné pour une collègue arrivant d'un autre département et d'une erreur de classement d'AGS.

Sans nos interventions, les collègues n'auraient pas été en mesure de relever ces erreurs et en auraient été très pénalisés financièrement.

C'est en application de la destruction des CAP engagée par le gouvernement, que vos services ont informé les collègues de leur promotion à l'ancienneté avant la vérification par les représentants des personnels et la validation par la commission.

A l'occasion de cette CAPD, le SNUDI FO souhaite donc, une fois de plus, rappeler son attachement indéfectible à l'existence des commissions administratives paritaires.

En faisant de celles-ci des coquilles vidées de leur substance, le gouvernement peut individualiser les carrières et laisser les agents seuls face à leur hiérarchie puisque plus aucun contrôle n'existe.

Nous dénonçons, à l'occasion de cette CAPD, le refus de remplacement des représentants des personnels pour la simple raison qu'ils sont suppléants, vos services mettant en avant la difficulté de remplacement. Cette volonté de vos services de ne plus faire du remplacement des représentants des personnels une priorité met en grande difficulté les représentants eux-mêmes mais aussi tout le fonctionnement des écoles, nous empêchant par la même de faire ce pour quoi nous avons été élus.

Dès la rentrée de septembre 2020, vous vous satisfaisiez de la situation « à l'équilibre » que nous avons aussitôt dénoncée prévoyant que cet équilibre ne pouvait durer toute l'année. Dès les 1ères semaines, certaines circonscriptions étaient déjà « dans le rouge » et cela bien avant la période hivernale.

C'est sans doute « cet équilibre » qui vous a obligé à recruter un contractuel dans le 1er degré pour remplacer un congé maternité afin de pallier le manque de recrutement sous statut public.

Le SNUDI-FO 22 demande le recrutement immédiat de tous les personnels nécessaires pour résoudre les problèmes de remplacement, en puisant dans la liste complémentaire.

Je vous remercie de votre attention.